



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 81450

Texte de la question

M. Yannick Moreau, député de la Vendée littorale, appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la loi du 22 décembre 2014. La loi de financement de la sécurité sociale ne revoit pas les plafonds de ressources, de sorte que de nombreuses personnes ont vu le niveau de leurs cotisations sociales augmenter de façon sensible. Par ailleurs les cotisations handicap ne sont pas prises en compte dans le calcul et sont déduites des allocations, ce qui équivaut à une absence de prise en compte du handicap. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre afin de prendre en compte ces situations.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Moreau](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81450

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4414

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)